

■ **Fondation Les Aristochats**, à Le Chenit, CH-550-0172620-8, créer et exploiter une garderie destinée à l'accueil d'enfants en bas âge pendant l'absence professionnelle des parents (FOSC du 17.06.2008, p. 16/4525670). Acte de fondation modifié le 7 avril 2009. Selon décision de l'autorité de surveillance du 7 avril 2009, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al. 4 CC. Diémand Jean-Philippe et Keusen Reynold ne sont plus organes de révision. Rectificatif: la graphie exacte du nom de la fondation est: **FONDATION LES ARISTOCHATS**.

Registre journalier no 8310 du 02.06.2009
(05054904 CH-550.0.172.620-8)